

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	STRAUSS Évelyne	14/08/1957	20/03/2026	193
Premier adjoint	Mme	CHAMBEAUDIE Sylvie	30/06/1978	20/03/2026	193
Deuxième adjoint	M.	LESTRADE Didier	11/11/1973	20/03/2026	193
Conseiller Municipal	M.	LAMAGAT Antoine	22/09/1958	15/03/2026	193
Conseiller Municipal	M.	TERRIEUX Christophe	03/08/1967	15/03/2026	193
Conseiller Municipal	M.	VINDEVOGHEL Laurent	06/12/1969	15/03/2026	193
Conseillère Municipale	Mme	DELPLACE Alexandra	23/11/1972	15/03/2026	193
Conseillère Municipale	Mme	CUZON Ingrid	08/08/1979	15/03/2026	193
Conseillère Municipale	Mme	LE GALLIC Victoria	23/02/1982	15/03/2026	193
Conseillère Municipale	Mme	LÉONARD Émilie	23/02/1997	15/03/2026	193
Conseiller Municipal	M.	ARDAILLOU Julien	22/08/2001	15/03/2026	193

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A Noailhac, le 20 mars 2026,



[Handwritten signature]

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

